

Les enfants nés de PMA demandent déjà des comptes : cela devrait nous alerter...



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 15 juillet 2019

Source [Boulevard Voltaire] On vient de découvrir l'Amérique : les enfants existent. Ils ont même des droits. Au moment où les lois de bioéthique sont présentées au Conseil des ministres, une [tribune](#), publiée dans *Le Monde*, le 12 juillet, par Kharla Livingston, appartenant au collectif Droits des enfants d'abord, donne la parole aux « muets du sérail », selon l'expression heureuse de Folscheid.

Comme dans l'Évangile, les muets se mettent à parler et les sourds à entendre. Les enfants demandent à avoir accès à leur identité biologique, dont les adultes les ont privés par leurs techniques procréatives. Les adultes parlent des « traumatismes programmés » infligés aux enfants privés de filiation. Il fallait rien moins que des études scientifiques pour que la parole se libère. Car une histoire, c'est important. Être traité comme un sujet et non comme un objet, c'est également important. Ne pas être discriminé, aussi, est important. La levée de l'anonymat du donneur va occuper le législateur un bon bout de temps et le mettre, s'il se prend au jeu, dans un imbroglio juridique inédit. Le conduire à des cas de figure impossibles. Ouvrir les vannes au grand marché libre de la procréation. Adieu, la spécificité de notre droit français. Adieu, papa maman ?

Que dit l'article 1 de la Table de la loi bioéthique ? « *Le don de gamètes n'engage pas son auteur au-delà de son acte.* » Pour Axel Kahn, le problème est d'une simplicité biblique. Dans un article du *Figaro* en date du 11 juillet, notre généticien de haut vol, interrogé sur la PMA, répond : « *Est-ce que les femmes ont droit de se marier ? Oui. Est-ce qu'un couple de femmes est légitime ? Oui. Est-ce qu'un couple de femmes est fertile ? Non, donc, on est face à un couple légitime de femmes infertile. De même que certains couples hétérosexuels sont infertiles par incompatibilité... la loi apporte une solution médicale à une infertilité du couple.* » Quant au sperme, le donneur français, connu pour sa générosité, va être généreux. Reste la nouvelle filiation à inscrire dans notre droit. On connaît la chanson par cœur : vous ne pouvez pas être homophobe et réactionnaire ; cette loi ne vous enlève rien ; c'est un fait scientifiquement prouvé que les enfants, nés par PMA ou GPA, ne sont pas plus malheureux que les autres. Précédemment, M. Kahn, avait dit qu'il fallait être « *totalemt intraitable* » envers « *les groupes de pression* » incitant à « *l'intoxication par le vin* ». Alors, pourquoi ne pas « étendre » cette exemplarité aux autres groupes de pression, sans exception ?

La « multiparentalité » existant depuis des siècles, il est grand temps, dit-on, de l'intégrer dans la loi. Le progrès, c'est le retour en arrière. Le retour en arrière, c'est maintenant. Maintenant, il faut occuper les médias par les délires procréatifs, par les phobies du jour, par les candidatures politiques du moment, par les fessées. Il y a aussi le sport. L'État remue son grand corps chaud face à la crise migratoire, au chômage, à la violence. Pour ne rien dire d'une histoire de homards embarrassante.